



Mission régionale d'autorité environnementale  
**Région Hauts-de-France**

Relevé de décisions de la séance du 18 décembre 2019

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Philippe DUCROCQ
- Philippe GRATADOUR
- Denise LECOCC

Etait également présent : Pierre NOUALHAGUET, pour une partie de la réunion.

### **Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas**

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Modification du PLU de Courmelles (02)
- Modification du PLU de Saint-Martin-Longueau (60)
- Modification du PLU de Loffre (59)
- Modification du PLU de Noeux-les-Mines (62)
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de Ver-sur-Launette (60)
- Révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées de la Communauté de communes du Liancourtois (60)
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Gouzeaucourt (59)
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Polincove et Zutkerque et modification du zonage d'assainissement des eaux usées de Ruminghem et Recques sur Hem (62)

### **Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

Néant

### **Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) lié à la réalisation de la rocade sud d'Arras sur la commune d'Agny avec extension sur la commune de Wailly (62)
- Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur les communes d'Aumerval, Ferfay et Amettes, avec extension sur Bailleul-lès-Pernes, Floringhem et Pernes (62)
- Plate-forme logistique à Noeux-les-Mines (62)

## Autres dossiers soumis à délibération

### Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour le projet de parc éolien de la société du parc éolien de le Bosquel (80), soumis à évaluation environnementale.

### Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur
  - le projet d'avis relatif aux projets de parcs éoliens d'Equiville à Rollot, de Bois Masson à Rollot et Le Frestoy-Vaux, et de Trois-Rivières à Rollot et Mortemer (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
  - le projet d'avis relatif à la modification du PLUi Artois Flandre sur la commune de Guarbecque (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- Après consultation des membres, Philippe GRATADOUR, membre permanent de la MRAe, est désigné coordonnateur sur :
  - le projet d'avis relatif au projet de parc éolien du Chemin perdu à Febvin-Palfart et Laires (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
  - le projet d'avis relatif à la révision du PLU de Berry-au-bac (02), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- Après consultation des membres, Agnès MOUCHARD, membre permanente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet d'élevage de volailles de la SARL Elevage Leblond à Pihem (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

## Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE